

**PROVINCE DE QUÉBEC**36<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 18 MAI 2001

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

**Québec, le 18 mai 2001**

Aujourd'hui, à huit heures cinquante-trois minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 6    Loi n<sup>o</sup> 2 sur les crédits, 2001-2002

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.